

TUNISIAN PRUDENCE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP -Tunisian Prudence Fund relatifs à la situation arrêtée au 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP -TPF arrêtés au 31 Décembre 2015. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP TPF, ainsi que des résultats de ses opérations pour la situation arrêtée au 31 Décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne de FCP -TPF et à l'évaluation des procédures administratives, financières et comptables. Nous n'avons pas relevé de défaillances majeures lors de l'examen des procédures de contrôle interne.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler, à l'exception des points suivants :

2.1 Les titres de créances SERVICOM représentent 10,44 % de l'actif du FCP- Tunisian Prudence Fund . Ce taux d'emploi est en légère dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif .

2.2 Le niveau de liquidités et quasi liquidités représente au 31 décembre 2015, 22,35% de l'actif net du FCP- Tunisian Prudence Fund.

Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35,36 et 37 du code des organismes de placement collectif , tel que modifié et complété par les textes subséquents

Tunis, le 15 Mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

ARC- AUDIT REVISION CONSEIL

Foued AMIRI

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
AC1 Portefeuille-titres	5-1	1 944 143	2 057 202
a- Actions et droits rattachés		497 431	548 412
b- Titres OPCVM		96 245	133
c- Obligations et valeurs assimilées		1 350 467	988
			1 374 802
AC2 Placements monétaires et disponibilités	5-2	685 317	569 907
a- Placements monétaires		356 136	551 086
b- Disponibilités		329 181	18 821
AC3 Créances d'exploitation		1 633	-
TOTAL ACTIF		2 631 093	2 627 108
PASSIF			
PA1 Opérateurs créditeurs	5-3	9 528	9 696
PA2 Autres créditeurs divers		147	-
TOTAL PASSIF		9 675	9 696
ACTIF NET			
CP1 Capital	5-4	2 534 059	2 535 467
CP2 Sommes distribuables		87 359	81 945
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		19	22
b- Sommes distribuables de l'exercice		87 340	81 923
ACTIF NET		2 621 418	2 617 412
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 631 093	2 627 108

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31/12/2015	31/12/2014
PR1- Revenus du portefeuille-titres	5-5	87 433	95 328
a-Dividendes		25 447	20 829
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		61 986	74 499
PR2- Revenus des placements monétaires	5-6	44 539	32 098
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		131 972	127 425
CH1- Charges de gestion des placements	5-7	(27 814)	(27 960)
REVENU NET DES PLACEMENTS		104 158	99 465
CH2- Autres charges	5-8	(11 845)	(11 890)
RESULTAT D'EXPLOITATION		92 313	87 575
Régularisation du résultat d'exploitation		(4 973)	(5 652)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		87 340	81 923
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 973	5 652
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 226	460
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(66 913)	13 853
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		37 627	101 888

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2015

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
AN1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	37 627	101 888
a- Résultat d'exploitation	92 313	87 575
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	12 226	460
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(66 913)	13 853
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN2 Distributions de dividendes	(81 926)	(81 010)
AN3 Transactions sur le capital	48 306	(459 044)
a- Souscriptions		
- Capital	1 870 500	1 214 800
- Régularisation des sommes non distribuables	(113 052)	(76 416)
- Régularisation des sommes distribuables	19 499	22 763
- Droits d'entrée	-	-
b- Rachats		
- Capital	(1 818 400)	(1 692 400)
- Régularisation des sommes non distribuables	114 230	100 624
- Régularisation des sommes distribuables	(24 472)	(28 415)
- Droits de sortie	-	-
Variation de l'actif net	4 007	(438 167)
AN4 Actif net		
a- - En début d'exercice	2 617 411	3 055 578
b- - En fin d'exercice	2 621 418	2 617 411
AN5 Nombre de parts		
a- - En début d'exercice	26 756	31 532
b- - En fin d'exercice	27 277	26 756
Valeur liquidative	96,104	97,825
AN6 Taux de rendement	1,37%	3,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

1- PRESENTATION DU FONDS

Tunisian Prudence Fund est un fonds commun de placement régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du CMF N° 24-2011 du 7 Septembre 2011.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. La BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

2- REGIME FISCAL

Les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

3- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/15 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

4.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

4.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du cessionnaire. La valeur de la contrepartie donnée est comptabilisée et présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date de clôture cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires »

Les titres donnés en pension sont comptabilisés et présentés sous une rubrique distincte de l'actif figurant au niveau du poste « AC 1-Portefeuille-titres ». A la date de clôture, ces titres restent évalués à leur coût d'acquisition.

La contrepartie reçue est comptabilisée et présentée au niveau du passif sous le poste « PA 2-Autres créiteurs divers » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « CH 2-Autres charges ».

5- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à 1 944 143 et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Actions et droits rattachés		594 478	497 431	18,98%
OFFICE PLAST AA	4 257	9 493	18 663	0,712%
SOTRAPIL	6 274	53 034	54 960	2,097%
ARTES	16 500	135 120	99 429	3,793%
CARTHAGE CEMENT	59 416	137 398	79 202	3,021%
HANNIBAL LEASE	11 725	111 388	97 540	3,721%
HEXABYTE	1 569	14 031	10 211	0,390%
WIFAK	3	17	21	0,001%
SOTUMAG	30 171	61 882	60 010	2,289%
CELLCOM	9 270	72 115	77 395	2,952%
Obligations et valeurs assimilées		1 300 600	1 350 467	51,51%
BTA 7% 02-15	400	384 600	399 307	15,232%
EO ATL 2013-1 6,25% 7 ans	2 400	240 000	249 061	9,501%
EO TUNISIE LEASING 2015-1 150522	2 500	250 000	259 909	9,915%
EO CIL 2012-2 6,5% 5 ans	3 000	180 000	188 027	7,173%
EO SERVICOM 2012 6,9% 5 ans	1 000	60 000	62 579	2,387%
EO SERVICOM 2012 6,9% 5 ans	1 800	108 000	112 642	4,297%
EO UNIFACTOR 2013 7% 5 ans	1 300	78 000	78 943	3,011%
Titres OPCVM		99 040	96 245	3,67%
UGFS BONDS FUND	1 266	12 749	12 837	0,490%
FCP UGFS ISLAMIC FUND	100	10 000	8 810	0,336%
FCP VIVEO Nouvelles introduites	643	76 290	74 598	2,846%
TOTAL		1 994 118	1 944 143	74,16%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Coupons nets	+/- values latentes	Valeur au 31 décembre	+/- values réalisées
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	2 112 561	55 994	-	(111 353)	2 057 202	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>						
Actions cotées	639 545				639 545	
BTA	384 600		6 523		391 123	
Obligations de sociétés	250 000				250 000	
Titres OPCVM	226 872				226 872	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>						
Actions cotées	(684 334)				(684 334)	(45 051)
Obligations de sociétés	(172 000)				(172 000)	
BTA	(500 736)				(500 736)	(20 736)
Titres OPCVM	(262 390)				(262 390)	(1 126)
<u>Variation des plus ou moins values latentes</u>						
Actions cotées				(6 192)	(6 192)	
Bons de trésor assimilables				20 642	20 642	
Titres OPCVM				(2 225)	(2 225)	
<u>Variation des intérêts courus</u>						
		(13 364)			(13 364)	
<u>Soldes au 31 décembre 2015</u>	1 994 118	42 630	6 523	(99 127)	1 944 143	(66 913)

Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilités

	31/12/2015	31/12/2014
Placements monétaires	356 136	551 086
Disponibilités	329 181	18 821
TOTAL	685 317	569 907

(1)

(1) Le solde de ce poste, s'élevant au 31/12/2015 à 685 317 DT, se détaille ainsi :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Placements monétaires		350 433	356 136	13,586%
Billet de trésorerie		99 457	99 475	3,795%
BT SERVICOM - 1 mois à 8,2% - Ech : 30-01-2016	1	99 457	99 475	3,795%
Pension livrée		250 976	256 661	9,791%
PL Attijari Bank - 6 mois à 5.4% - Ech : 01-02-2016		250 976	256 661	9,791%
Disponibilités		329 181	329 181	12,557%
Banque		329 181	329 181	12,557%
TOTAL		679 614	685 317	26,143%

Note 5-3 : Opérateurs créditeurs

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA) (1)	8 757	8 905
Compte du Dépositaire (BIAT)	771	791
	<u>9 528</u>	<u>9 696</u>

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération de gestion	5 783	5 931
Charges administratives	2 974	2 974
	<u>8 757</u>	<u>8 905</u>

Note 5-4 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2014	2 535 467
Montant	2 535 467
Nombre de parts émises	26 756
Nombre de copropriétaires	11
Souscriptions réalisées	1 870 500
Montant en nominal	1 870 500
Nombre de parts émises	18 705
Nombre de copropriétaires nouveaux	4
Rachats effectués	1 818 400
Montant en nominal	1 818 400
Nombre de parts émises	18 184
Nombre de copropriétaires sortants	3
Autres mouvements	(53 508)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 226
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(66 913)
Régularisation des sommes non distribuables	1 178
Droits de sortie	-
Frais de négociation de titres	-
Capital au 31/12/2015	2 534 059
Montant	2 534 059
Nombre de parts	27 277
Nombre de copropriétaires	12

Note 5-5 : Revenus du portefeuille -titres :

	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des actions	22 243	19 372
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	61 986	74 499
Revenus des titres OPCVM	3 205	1 457
TOTAL	87 433	95 328

Note 5-6 : Revenus des placements monétaires :

	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des pensions livrées	5 685	-
Revenus des billets de trésorerie	17 491	16 920
Revenus du compte de dépôt	21 363	15 177
TOTAL	44 539	32 098

Note 5-7 : Charges de gestion des placements

	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	24 541	24 671
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	3 272	3 289
TOTAL	27 814	27 960

Note 5-8 : Autres charges

	31/12/2015	31/12/2014
Frais Administratifs	11 800	11 800
Autres charges	45	90
TOTAL	11 845	11 890

6- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

6.1- Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des placements	4,838	4,763	3,938	4,643
Charges de gestion des placements	(1,020)	(1,045)	(0,976)	(1,287)
Revenus net des placements	3,819	3,717	2,962	3,356
Autres charges	(0,434)	(0,444)	(0,377)	(0,374)
Résultat d'exploitation (1)	3,384	3,273	2,585	2,982
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,182)	(0,211)	(0,015)	(1,437)
Sommes distribuables de l'exercice	3,202	3,062	2,570	1,545
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,448	0,017	0,636	(4,151)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(2,453)	0,518	(0,982)	(1,104)
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	(0,047)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(2,005)	0,535	(0,346)	(5,302)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,379	3,808	2,239	(2,320)
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	(2,005)	0,535	(0,346)	(5,302)
Régularisation du résultat non distribuable	0,143	(0,107)	(0,075)	0,057
Sommes non distribuables de l'exercice	(1,862)	0,428	(0,421)	(5,245)
Distribution de dividendes	3,062	2,569	1,545	0,000
Valeur liquidative	96,104	97,825	96,904	96,300
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,06%	1,07%	1,00%	1,34%
Autres charges / actif net moyen	0,45%	0,46%	0,39%	0,39%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,33%	3,14%	2,64%	1,60%

6.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le FCP TPF prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 0,75% HTVA par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 10 000 DT hors TVA par année, calculés quotidiennement et payés trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à 36 341 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Commission de gestion	24 541	24 671
Frais administratifs	<u>11 800</u>	<u>11 800</u>
	<u>36 341</u>	<u>36 471</u>

Le règlement intérieur qui lie BIAT et le FCP TPF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, de 0,1% HTVA, calculé sur la base de l'actif net, avec un minimum de 2 000 DT HTVA par année.

La charge de l'exercice s'élève à 3 272 DT TTC.